



**Faits saillants**  
**Séance ordinaire du comité exécutif**  
**13 décembre 2017**

Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :

Élection du  
vice-président

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon de nommer **Dean Dugas** à la vice-présidence du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

**EC-171213-CA-0030**

**Adopté à l'unanimité**

---

**Acte d'établissement 2017-2018 – Centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL**

Acte d'établissement  
2017-2018 –  
Centre de formation  
professionnelle  
CSSMI-CSSWL

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-161214-TS-0027 autorisant la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2017-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE le Centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL situé à Saint-Eustache est maintenant ouvert;

**EC-171213-CA-0031**

ATTENDU QU'un nouvel acte, en vigueur à compter de l'année scolaire 2017-2018, doit être préparé pour ce centre afin qu'il soit reconnu comme faisant partie de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'acte d'établissement pour le Centre de formation professionnelle de la CSSMI-CSSWL;

ET QUE la politique n° 2017-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles soit modifiée pour y inclure ce nouvel acte d'établissement.

**Adopté à l'unanimité**

---

**Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles**

**Actes d'établissement**

Actes d'établissement

ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté la résolution n° EC-171025-CA-0009 autorisant la tenue d'une consultation sur la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2018-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

**EC-171213-CA-0032**

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 4 décembre 2017 et que la rétroaction reçue sur la partie relative aux actes d'établissement a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la partie relative aux actes d'établissement comprise dans la politique n° 2018-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

**Adopté à l'unanimité**

## **Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles**

### **Plan triennal**

Plan triennal

**EC-171213-CA-0033**

ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté la résolution n° CC-171025-TS-0010 autorisant la tenue d'une consultation sur la partie relative au plan triennal comprise dans la politique n° 2018-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 4 décembre 2017 et que la rétroaction reçue sur la partie relative au plan triennal de répartition et de destination des immeubles a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la partie relative au plan triennal comprise dans la politique n° 2018-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

**Adopté à l'unanimité**

---

### ***Transfert du contrat de transport***

**Transfert du contrat de transport**

**EC-171213-TS-0034**

ATTENDU QUE le renouvellement des contrats avec huit (8) entreprises de transport scolaire, dont Autobus Georges D. Paquette limitée et (Groupe Renaud) 6240143 Canada inc., a été approuvé par résolution n° CC-170628-TS-0130;

ATTENDU QUE l'entreprise Autobus Georges D. Paquette limitée fournit des services de transport à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été avisée de la vente de l'entreprise Autobus Georges D. Paquette limitée à l'entreprise 6240143 Canada inc. (Groupe Renaud);

ATTENDU QUE l'entreprise 6240143 Canada inc. (Groupe Renaud) maintiendra le nom Autobus Georges D. Paquette limitée;

ATTENDU QUE la commission scolaire doit approuver une telle transaction, en vertu de l'article 44 du contrat entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et Autobus Georges D. Paquette limitée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le transfert du contrat, conformément à l'article 44 du contrat entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et Autobus Georges D. Paquette limitée.

ET QUE les conditions et modalités du contrat préexistant faisant l'objet de la cession continuent d'être respectées.

**Adopté à l'unanimité**

---